Ville de Béthune



COMMERCE

Commerces : les dates des ouvertures do l'année 2021 (test NL)

Pour l'année 2021, la Ville de Béthune vous informe des 12 dates dérogatoires à l'obligation de repo détail et les 5 dates pour les concessions automobiles.

Publié le 02 mars 2021

La Ville de Béthune a acté lors du conseil municipal du 14 décembre 2020 le choix pour l'année 2021 des dates dérogatoires à l'obligation de repos dominical pour les commerces de détail et pour les concessions automobiles.

Commerces de détail :

Ouverture autorisée les dimanches :

→ 10 janvier (soldes d'hiver)

→ 23 mai

→ 30 mai

→ 20 juin

→27 juin (soldes d'été)

→ 29 août

→ 19 septembre

→ 28 novembre

→ 5, 12, 19 et 26 décembre

SOURD OU MALENT
1 CLIC

Concessions automobiles

Ouverture autorisée les dimanches :

→ 17 janvier

→ 14 mars

→ 13 juin

→ 12 septembre

→ 10 octobre

Le Préfet du Pas-de-Calais autorise l'ouverture des commerces tous les dimanches de janvier

Le préfet du Pas-de-Calais autorise, par arrêté préfectoral du 24 décembre 2020 l'ouverture des commerces qui le souhaitent (sauf les bars, restaurants, discothèques...) tous les dimanches de janvier 2021 afin de mieux réguler les flux.